



## Est il possible de revenir sur les termes d un divorce

Par **nanete 49**, le **19/12/2016** à **05:00**

Bonjour,

Divorcée depuis deux ans, je voudrais savoir si il est possible de revenir sur les termes du divorce. Sous anti-dépresseurs et somnifères, incapable de me défendre, je n'ai pas demandé de pension compensatoire et j'ai laissé à mon ex-mari, la société qui nous appartenait à 50 %. Nous avons un an plutôt vendu un pressing, que je tenais moi même, pour 120 000 €, somme qu'il avait laissé sur cette société et qui avait changé d'adresse un an avant de me quitter, à l'adresse de ses parents, donc plus de vue sur ces comptes.

Mon notaire, parti au milieu de mon divorce, a été remplacé par un nouveau notaire qui a pris en cours mon divorce et n'a pas vraiment défendu mes biens puisque pas au courant de tout les éléments du dossier.

Est'il possible de revenir sur ses deux litiges ?

Merci à l'avance.

Par **amajuris**, le **30/12/2016** à **14:31**

bonjour,  
s'agit-il d'un divorce par consentement mutuel dont la convention prévoit les modalités de sa révision ?

salutations

Par **Visiteur**, le **31/12/2016** à **09:49**

Bonjour,  
APPELEZ DE SUITE VOTRE AVOCAT, vous aviez 2 ans à partir du jour du partage.

Attention, la charge de la preuve revient à l'ex-époux qui s'estime lésé.  
Le juge pourrait aussi faire faire une expertise pour vérifier la réalité et le montant de la lésion.

Par **Volga**, le **08/05/2017** à **15:07**

Que faire quand il y a une non conciliation et que nous avons une maison en viager mon mari est parti vivre avec sa maîtresse j'ai eu la maison car mes ressources ne sont pas assez élevées mais je donne la moitié du viager depuis le mois de janvier 2016 et assume les charges de la maison. J'ai été débouté de la somme de 300 Euros pour que mon mari puisse se reloger comme moi. Cela n'est toujours pas fait il vit maintenant chez son frère et voit sa maîtresse dans la journée Mon avocate demande maintenant une requête pour divorce à l'amiable que faire cela dure depuis maintenant plus de deux ans.